



# Amancey Info

N°12 NOVEMBRE 2022

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL

## EDITO DU MAIRE

Après un été caniculaire sujet aux restrictions d'eau préfectorales, cette rentrée s'annonce dans un climat social compliqué. L'inflation sur les matières premières et le coût de l'énergie pèsent sur le pouvoir d'achat de chacun.

Même si les dépenses énergétiques communales restent contrôlées, des mesures d'économie ont été décidées et seront mises en application dans les mois à venir.

Cette nouvelle édition de notre "Amancey Info" poursuit la présentation des instances communales en place à travers un zoom sur la commission "Cadre de vie". En lien, un rappel sur le "civisme au village" précisant quelques mesures à respecter nécessaires au bien vivre ensemble.

Nos associations ont encore une fois montré leur dynamisme. Organisé par Familles Rurales en collaboration avec la CC Loue Lison, le forum des associations fut un réel succès.

L'équipe municipale et moi-même vous souhaitons une belle rentrée.

Bonne lecture

Philippe MARECHAL  
Maire d'AMANCEY

## DES ECONOMIES D'ENERGIE AU VILLAGE

Dans le contexte de transition écologique, de forte tension sur les prix de l'énergie et de risque de pénurie, la commune d'Amancey a décidé d'agir.



Il s'agit avant toute chose d'exprimer une solidarité et partager l'effort réalisé par tous les ménages, les entreprises et établissements publics pour réduire la consommation. En effet, prises à titre individuel, les économies générées ne pèsent pas lourd face au défi actuel. Mais nous contribuons ainsi, à notre niveau.

Nous avons ainsi décidé :

- De réduire les éclairages de Noël à la place de la Mairie et au giratoire Sainte-Marie
- De ne plus éclairer le clocher de l'église la nuit
- De couper l'éclairage public dès 23h et jusqu'à 6h du matin

Cela s'inscrit dans un processus déjà largement entamé par la commune qui a décidé depuis plusieurs années de couper l'éclairage public dès minuit. L'éclairage 100% LED de la façade de la mairie entre aussi dans cette démarche. D'autres actions et projets de sobriété énergétique pourront voir le jour à l'avenir.

## INFORMATION MUNICIPALE : RECENSEMENT

**Recensement de la population 2023**

**C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !**  
Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

**C'est encore plus simple sur Internet !**  
Une notice d'information contenant des codes vous sera remise par votre mairie pour vous renseigner en ligne à compter du 19 janvier 2023.

**C'est sûr !**  
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.  
Pour en savoir plus

🔍 [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr) ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !

**"Dans le cadre du recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023, la Mairie recherche 2 agents recruteurs".**

**Si vous êtes intéressés merci de vous présenter au secrétariat de mairie.**

## **ZOOM SUR LA COMMISSION COMMUNALE « CADRE DE VIE »**

**Nous nous sommes entretenus avec Claude CUCHE, responsable de la commission :**

### **Quel est le rôle de la commission cadre de vie ?**

Avant toute chose, il est à préciser que cette commission est une nouveauté. En effet elle a été créée au niveau de la commune, à l'issue des dernières élections municipales de mars 2020. Son rôle est vaste, et de ce fait, elle est en interaction avec d'autres commissions.

Son objectif affiché est de veiller au bien-être des habitants, et d'améliorer la vie au village. La participation citoyenne de chacun a bien entendu tout son sens.

Cela passe par le respect de la réglementation en vigueur, notamment en rappelant au moment opportun les bons gestes à adopter pour continuer à bien vivre ensemble à Amancey.

Entre autres :

- Le respect des heures de tonte, ou de travaux bruyants, dans le but de ne pas gêner le voisinage.
- Le respect de la signalisation routière, pour la sécurité de tous.
- le respect de l'usage de l'eau, notamment au cours des périodes que nous avons connues avec la sécheresse et la canicule.

### **Quels sont les objectifs et les actions en cours ?**

**OBJECTIF :** L'espace public est au centre des préoccupations de la commission. Il s'agit tout à la fois d'informer les habitants et de les inviter à participer activement à l'amélioration de leur environnement en donnant leur avis.

La commission s'est fixée pour mission de rendre notre commune plus confortable et agréable.

Chacun peut à son niveau proposer des actions ou faire des recommandations pour améliorer une situation. Cela peut être fait à titre personnel ou au niveau d'un quartier. Tout point de vue peut être étudié par la commission.

Du fait de son interaction, une proposition peut conduire à l'établissement d'un lien avec telle ou telle commission.

**ACTIONS :** La commission entretient des relations régulières avec la gendarmerie d'Amancey, dans le but de faire de la prévention.

Avec l'aide de la direction départementale des territoires, des relevés de vitesse ont été demandés et effectués, au cours de l'été, devant la mairie en zone 30 et sur la RD 9 après le passage du rondpoint en direction de Déservillers.

Sur ce dernier axe, bien que nous n'ayons pas encore les résultats officiels, il semblerait que des excès de vitesse conséquents, soient commis de manière régulières.

Le but n'est pas de constater des infractions, mais de révéler des faits et d'interagir avec la commission adéquate.

Par ailleurs un système de vidéo protection a été mis en place et a fait l'objet d'une information dans « Amancey Info » numéro 9 d'octobre 2021.

Sans revenir sur les annonces faites lors de cette diffusion, il est à préciser que cet équipement a permis de prouver le passage d'un véhicule et de résoudre un vol.

Cela peut être dissuasif et apporter de manière passive de la « quiétude » à nos concitoyens.

### **Avez-vous un message à faire passer aux habitants du Village ?**

Nous incitons les habitants à nous communiquer leurs différentes observations et éventuellement faire des propositions en vue d'améliorer leur cadre de vie.

Le bien vivre dans notre beau village d'Amancey est l'affaire de tous. Il passe par le respect de tout à chacun des règles de vie.



# IntraMuros

La communauté de communes Loue Lison s'est dotée d'un nouvel outil de communication au service des communes, on est là pour vous expliquer :

## Intramuros...c'est quoi ?

C'est une application et un site Internet.

## Ça sert à quoi ?

A avoir les infos de ma commune, des communes environnantes, de la communauté de communes et bien d'autres.

## Comment ça marche ?

J'installe l'application sur mon smartphone en tapant INTRAMUROS dans Google Play ou dans App Store.



## Mais si je n'ai pas de smartphone ?

Pas de panique, INTRAMUROS est aussi disponible sur Internet : <https://www.intramuros.org/>

Avec l'application, il suffit de choisir la commune que l'on veut suivre et on reçoit les informations de la commune.

Et si on veut, on peut s'abonner à plein d'autres communes en même temps.

Mais soyez rassurés, afin de choisir les informations que vous souhaitez recevoir pour chaque commune il y a une case "Réglage des notifications".

Vous avez ensuite accès aux différentes informations de la commune et de la communauté de communes Loue Lison comme l'annuaire ou les comptes rendus du conseil municipal.

Dans le journal, vous retrouverez les alertes et les actualités par ordre de parution et l'agenda vous permettra de retrouver tous les événements à venir.

Grâce à cet outil, nous espérons pouvoir vous informer le plus régulièrement possible.

***A bientôt sur INTRAMUROS.***

## ***RETOUR SUR LE FORUM DES ASSOSSIATIONS***



Pour sa première édition, le forum des associations qui s'est déroulé le 10 septembre dernier fut un franc succès.

L'AFR, sous l'impulsion de sa présidente, Maude POURCELOT, qui est à l'origine de ce forum, tient à remercier l'ensemble des bénévoles des 27 associations qui ont contribué au bon déroulement de cet événement.

Devant un tel succès, nous pouvons espérer que ce forum soit le premier d'une longue série.

### **Interview de Damien Ordinaire, président de l'ABC FOOT, lors du 1<sup>er</sup> Forum des Associations :**

« Cette manifestation est vraiment un bon moyen pour promouvoir notre association auprès d'un plus large public, c'est aussi un moment, très appréciable, de rencontre avec d'autres responsables associatifs, ponctué d'échanges très enrichissants ».

# AGENDA DE LA FIN D'ANNEE

- **Mercredi 23 novembre** : DON DU SANG à la mairie d'Amancey de 16h à 19h
- **Vendredi 16 décembre** : Marché de Noël place du marché à Amancey de 16h à 22h
- **Samedi 24 décembre** : Veillée de Noël à 19h en l'église d'Amancey
- **Dimanche 25 décembre** : Messe à 10h30 en l'église de Déservillers

## INFORMATIONS MUNICIPALES : CIVISME AU VILLAGE

### • ENTRETIEN DES HAIES EN LIMITE DE PROPRIETE :

Les haies ayant la charmante ou la fâcheuse tendance à vagabonder au-delà de leurs limites et à envahir le domaine public (rues, sentiers piétonniers, trottoirs, etc....) nous rappelons aux propriétaires et aux occupants de les entretenir régulièrement et de les tailler quand cela est nécessaire.



### • TONTES ET TRAVAUX BRUYANTS :

Les horaires de tonte et les travaux plus ou moins bruyants sont régis par un arrêté préfectoral, avec des horaires précis que nous vous demandons de respecter pour le bien-être de tous ! (ARRETE PREFECTORAL N°2005 1904 01841)

Les horaires à respecter :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30,
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12h.



### • CHIENS EN DIVAGATION DANS LE VILLAGE ET CHEZ LES PARTICULIERS :

Plusieurs chiens errants sont vus régulièrement sur la commune. Il est rappelé aux habitants qu'il est formellement interdit de laisser ses animaux divaguer sur la voie publique ou sur les parcelles d'autres propriétaires.

Il y va aussi des intérêts des animaux que le propriétaire fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que ceux-ci restent indésirables en nuisant à la propreté, à la sécurité et à la tranquillité des autres habitants.

Rappel de la réglementation pour les propriétaires de chiens : l'article R 622.2 du code pénal punit le fait de laisser divaguer des chiens représentant un danger pour autrui (contravention de 2ème classe soit 150 €).



### • LE BRULAGE DES DECHETS VERTS EST INTERDIT TOUTE L'ANNEE !

Au-delà des possibles troubles de voisinage causés par les nuisances d'odeurs et de fumées, ainsi que des émissions polluantes et de composés cancérigènes, le brûlage des déchets verts représente un risque important d'incendies.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides. La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités.



**En cas de non-respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée.**



### MAIRIE D'AMANCEY

1 Place de la Mairie 25330 AMANCEY

Tél : **03.81.86.61.73**

@ : [mairie.amancey@wanadoo.fr](mailto:mairie.amancey@wanadoo.fr)

Web : [www.amancey.fr](http://www.amancey.fr)

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Amancey info ainsi que les comptes rendus du conseil municipal sur le site internet de la commune :

<http://www.amancey.fr/publications>